



Québec, le 21 mai 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 avril 2024 était déposée à l'Assemblée nationale, par le député de Saint-Jean, une pétition signée par 2 095 personnes demandant au gouvernement du Québec de renoncer au site ciblé pour la construction d'une école primaire dans le secteur Saint-Luc de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'évaluer d'autres terrains en tenant compte des impacts sur la santé et l'environnement.

Selon cette pétition, l'identification du site aurait été réalisée sans analyse d'impacts environnementaux en amont, alors qu'il constitue un milieu naturel profitable à la population et qu'il est en outre adjacent à un boisé destiné à la conservation.

Toutefois, rappelons que le choix de la localisation d'un établissement scolaire est une responsabilité qui incombe à chaque organisme scolaire, et ce, en collaboration avec le milieu municipal et dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Il revient donc au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières de veiller à déterminer le meilleur emplacement possible pour la construction de cette école primaire selon les besoins identifiés et sa connaissance du milieu.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville